

Le Nouveau CAMPUS



oct. / nov 93 • 4 F

Nouvelle Série - N° 5

Publication de l'Union Nationale des Étudiants de France



**ETUDIANTS :
LA COUPE EST PLEINE !**

RENTRÉE :

*Ça bouge
en fac !*

LOGEMENT :

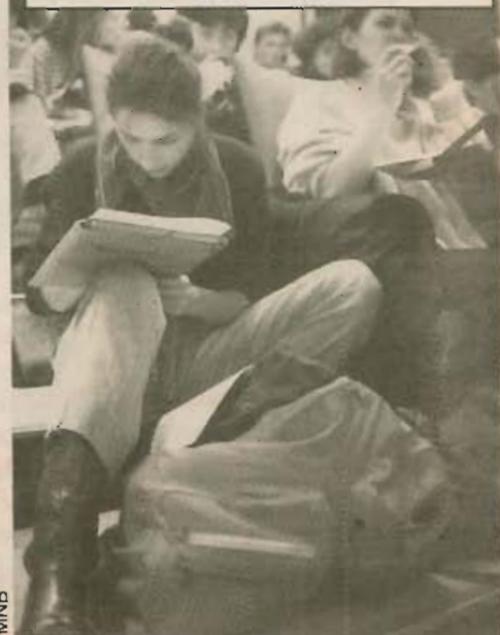
*L'ALS dans le
collimateur.*

PRATIQUE :

*Que cache
votre carte
d'étudiant ?*

BUDGET DES UNIVERSITÉS :

*le ministre nous refait
Germinal*





Nuit d'occupation à Paris I

Ph. Augustin Sipriot

CHAUDE, LA RENTRÉE !

Fin septembre, une quarantaine de bacheliers et d'étudiants occupaient les locaux de la présidence et du secrétariat général de l'université Paris I, sans interruption pendant 4 jours et 3 nuits.

A Jussieu, Paris VIII-Saint Denis, Paris X Nanterre, Paris XI Orsay, Bordeaux... ils étaient des centaines à ne pas être inscrits ou à se voir refuser toute poursuite d'études. Depuis juillet, administrations des universités et rectorats se renvoient la balle, baladant les bacheliers de facs en facs, de bureaux en bureaux, prétextant d'un côté le manque de moyens, de locaux et d'enseignants pour ne pas inscrire, promettant de l'autre des réponses rapides.

C'est ce qu'a vécu Sabine. Ayant fait une 1ère année de BTS compta, matière dont elle ne veut plus entendre parler, Sabine a tapé aux portes de toutes les universités parisiennes pour demander une inscription en 1ère année d'AES. Toutes lui ont répondu la même chose : "trop tard ! Revenez en septembre". Elle est revenue en septembre : plus de place. Sabine avoue que si elle n'avait pas rencontré l'UNEF, elle aurait abandonné : "j'aurais cherché un emploi et recommencé à

chercher une place en fac l'an prochain, quitte à occuper la fac dès janvier". Heureusement, elle n'aura pas à le faire : après une nuit d'occupation des locaux de Paris VIII et quelques intrusions à l'administration, le secrétaire général a dû tenir parole et Sabine a gagné son inscription.

A Paris I, c'est 4 jours et 3 nuits qu'il a fallu occuper pour débloquer les places. Les quarante sans-fac, soutenus par l'UNEF, ont gagné leur dossier, plus 3 enseignants supplémentaire, 2

administratifs, un appareil et des locaux pour accueillir 120 étudiants supplémentaires en Droit. Cette victoire s'ajoute aux 80 dossiers de juillet. Grâce à la détermination de tous, des milliers d'inscriptions ont été arrachées sur toute la France.

Un situation qui se généralise.

A Bordeaux les universités refusent les bacheliers hors académies, les bacheliers technologiques et tous les bacheliers antérieurs. De même, à Nanterre les bacheliers occupant la présidence

ont eu droit à un siège en règle (électricité coupée, tout contact avec l'extérieur impossible, etc.). Et les problèmes d'inscription ne touchent pas que les 1^{ères} années de Deug. A Paris XI et Lyon I, les étudiants titulaires d'un Deug ne peuvent s'inscrire dans la Licence de leur choix alors que leur cursus le leur permet. Certains étudiants sont même interdits de redoublement.

Refus d'inscriptions, refus de transferts, refus de dérogations, refus de redoublements, cette situation ne peut plus durer.

Les conséquences sont désastreuses. C'est un formidable gâchis d'intelligence généré par les choix budgétaires du gouvernement. Ce sont ces choix qu'il faut changer, afin que tous les bacheliers et étudiants soient inscrits et que nous ayons de bonnes conditions d'études.

Katel Corduant.

Budget des universités : Germinal + Jurassic Fac ?

Il est de tradition pour un ministre des universités de nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Jospin et Lang nous y avaient habitués. Par contre Fillon veut nous faire le coup du courant d'air qu'il transforme en or.

Ainsi, c'est sans se dégonfler le moins du monde qu'il nous annonce un budget en progression. Malheureusement pour lui, si avec Jospin les étudiants ont fait la démonstration qu'ils savaient lire, ils savent aussi compter... et comparer. Et la progression de Fillon fait comme la neige au soleil : elle fond.

Rentrée reportée

En effet, la hausse du budget (+ 05,6 %) ne suffit pas à compenser la perte due à l'inflation (02,4 %) et encore moins la hausse du nombre d'étudiants, 4,8 % à cette rentrée et 3,4 % en septembre 1994. Un tel budget ne permettra pas la mise en place des nouveaux cursus. En effet, que deviennent les enseignements de langues et d'informatique pour tous en 1ère année de DEUG arrachés à Jack Lang l'an dernier ?

Faute de

moyens, faute de profs, plusieurs universités ont dû repousser la rentrée dans certaines filières. Il en est ainsi à Poitiers et Tours en Psycho. Cette situation on la retrouve partout, sous des formes différentes, mais avec toujours une conséquence : la remise en cause de notre droit aux études. Ainsi, à Saint Denis en Droit, faute de profs, les étudiants n'ont pas tous leur place dans des UV obligatoires. Résultat, sans même échouer à une seule UV, ils seront dans l'obligation, si rien ne change, de faire leur Deug en 3 ans.

Poussés vers la sortie

Sans parler de tout ce qui touche l'aide sociale (bourses, cités universitaires...). Car au moment où le chômage (3,4 millions) et la précarité progressent, touchant de plus en plus de familles, l'aide sociale devient une exigence de plus en plus forte !

Il ne faut

par se le cacher, dans ce contexte et sans des bourses au montant réellement en conséquence, ce sont des centaines de milliers d'entre nous qui sont poussés vers la sortie !

Le privé choyé

La conséquence de cette logique s'illustre particulièrement à travers la question des enseignants. La qualité de nos formations dépend de nos conditions d'études et donc directement du nombre d'enseignants qui nous "encadrent". Or en ne recrutant que 700 enseignants (plus 200 issus du secondaire) pour accueillir 50 000 nouveaux étudiants (soit 1 pour 55 !) cela ne va qu'accroître et généraliser le phénomène des TD et des amphis surchargés, et rendre

plus précaire le suivi pédagogique.

Tous les secteurs de la vie universitaire sont touchés par cette "régression". Diminution des aides allouées aux étudiants chercheurs, diminution en francs constants des crédits alloués à la recherche, des crédits de fonctionnement des universités... Seuls sont épargnés, pour ne pas dire gâtés, les établissements d'enseignement supérieur privé dont le budget est majoré de 5,7 % ! Belle illustration d'une politique et d'un gouvernement qui ont pour ambition d'exploser le service public.

Et cela l'année même où, pour la première fois en France, le nombre d'étudiants fréquentant un établissement d'enseignement supérieur va atteindre et dépasser les deux millions.

Au-delà de l'aspect symbolique, cela traduit une réalité, la volonté grandissante de poursuivre les études au-delà du bac. Et, à sept ans du 21ème siècle, cette aspiration constitue un atout fantastique

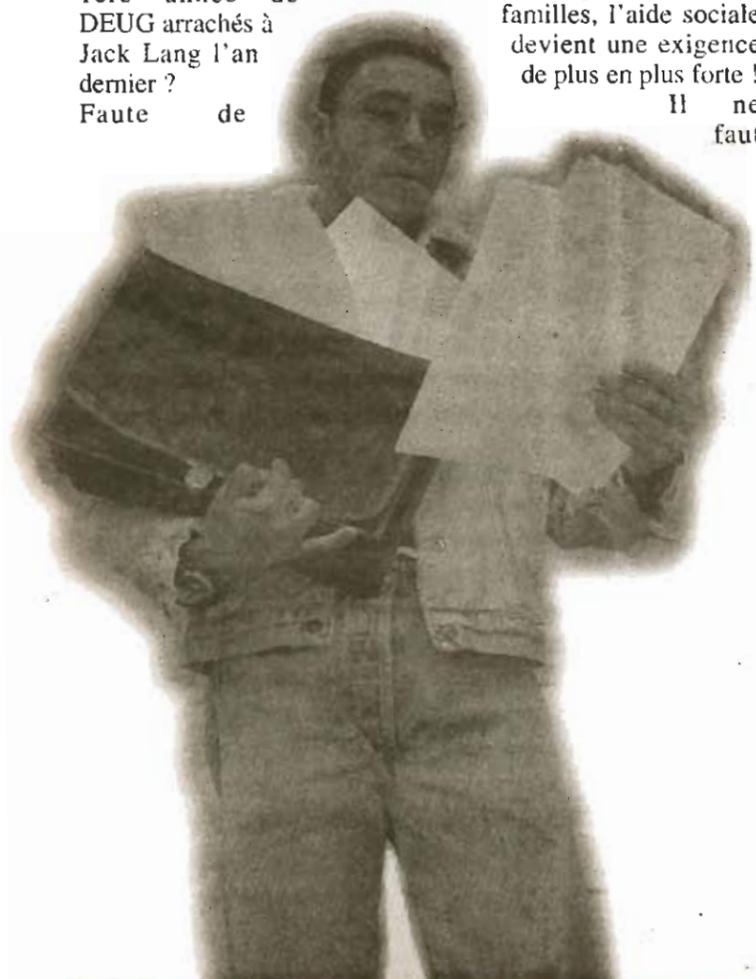
pour la société toute entière.

Pas de fatalité

Pourtant, face à cette chance et à ce potentiel, les choix opérés dans le projet de loi de finances pour 1994 risquent de le transformer en un véritable gâchis.

Mais cela n'est en rien immuable ! L'an dernier on a réussi à modifier le projet initial en débloquent des crédits supplémentaires en particulier pour les boursiers. Cet été, grâce à la riposte unitaire de la communauté universitaire (qui a regroupé 16 organisations syndicales) et avec le rejet par le Conseil Constitutionnel de la loi Fillon, celui-ci a préféré reporter sine die toute réforme des universités après 1995. Cette année, il ne tient qu'à nous de nous faire entendre pour exiger et obtenir d'autres moyens pour nos facs ! L'UNEF quant à elle s'y emploiera...

Benjamin Richard



**PROBLEMES
D'INSCRIPTION
DANS UNE U.V.,
UN COURS,
MANQUE DE PROFS,
DE LOCAUX...**

SOS-TD

16 (1) 42 45 84 84

PEU DE BOURSES : TROP D'ÉCHECS !



A l'heure de la rentrée universitaire, le Nouveau Campus s'en est allé enquêter du côté des boursiers. Un constat s'impose : ils sont trop peu nombreux au regard des étudiants en difficulté et le montant de leur bourse est bien léger...

Parmi les 2 millions d'étudiants que compte à présent l'Enseignement Supérieur, combien, pour vivre et étudier, ont un besoin urgent de bourse ? Bien plus certainement que les 16 % qui en ont obtenue une cette année. En 1991, Lionel Jospin (alors ministre de l'Education Nationale), reconnaissait sous la pression des élections au CROUS, que pour 100.000 étudiants l'aide sociale devenait une nécessité absolue. Mais l'on s'interroge sur la nature des critères d'attribution, à ce point restrictifs que de nombreux étudiants en réelle difficulté ne remplissent pas leur demande, tant ils sont persuadés que leur chance d'aboutir est nulle !

En 1991 déjà s'exprimait l'exigence de "faire banquer" le ministre, pas les étudiants. (photo ERI)

D'une année sur l'autre, combien de boursiers voient leur échelon de bourse dégringoler sans aucune raison apparente ? Ils sont de plus en plus nombreux ! A l'heure où Fillon annonce 5 % d'augmentation des boursiers, il y a fort à parier que ce ne soit encore qu'un joli coup de bluff ! De toute façon, le nombre d'étudiants supplémentaires qui sont en droit aujourd'hui d'exiger une bourse va bien au-delà des 5 % accordés. Quand le CREDOC estime à 3.500 frs/mois le coût moyen des études, et que la bourse la plus élevée ne donne droit qu'à 1.700 frs/mois, n'y a-t-il pas à reconsidérer complètement le montant des bourses ? De même, n'est-il pas temps d'imposer une fois pour toutes la mensualisation des bourses, exigence qui avait été retenue parmi tant d'autres dans le plan

social de Jospin en 1991 mais qui n'a toujours pas abouti. Doubler le nombre et le montant des bourses est devenu une nécessité que plus personne n'oserait nier aujourd'hui. Cette revendication rencontre l'approbation d'une large majorité d'étudiants. Il est urgent qu'elle se fasse entendre avant qu'elle ne soit étranglée par les projets du gouvernement, tels la généralisation des prêts bancaires et l'extension des petits boulots (entendez emplois précaires et sous-rémunérés). Et s'il en est encore pour nous dire que cela coûte cher, rappelons-leur que les boursiers, eux, ne boursicotent pas et qu'il serait bon enfin d'investir dans la véritable richesse de la nation, en l'occurrence l'éducation de sa jeunesse. Nicolas Bertrand

TRANSPORTS (galère) EN COMMUN

Pour réussir ses études, il faut en premier lieu... aller jusqu'à la fac ! Pour une majorité d'étudiants les trajets domicile-fac s'effectuent en transport en commun. Que ce soit en tram, en bus ou en métro, ces déplacements pendulaires ne sont pas une sinécure. Témoins, les divers mouvements étudiants l'an passé, exigeant des pouvoirs publics de meilleures conditions de transport. D'abord sur les tarifs : alors que les ministres successifs ont reconnu la légitimité d'une réduction de 50 % du prix des transports en commun pour les étudiants et alors même que Lionel Jospin s'était engagé à l'appliquer, nous en sommes encore à payer "plein pot". Dans beaucoup de villes, les étudiants constituent la dernière catégorie d'utilisateurs à ne bénéficier d'aucune réduction digne de ce nom. A croire que le statut d'étudiant est financièrement avantageux ! Ce n'est pas l'avis des étudiants parisiens qui entendent bien obtenir sans délai



les 50 % de réduction sur la Carte Orange. Le conseil économique et social vient d'ailleurs de demander que cette mesure soit rapidement appliquée en région parisienne. En signant massivement une pétition à l'initiative de l'UNEF paris, ils ont déjà obtenu une première avancée : leurs bourses sont majorées dès cette rentrée de 900 frs par an pour tenir compte des transports. Forcément, ça les encourage à poursuivre. D'autres villes montent la même revendication. A Besançon des milliers d'étudiants ont paraphé la pétition proposée par l'UNEF. A Nice et à Lyon, le mouvement s'étend et gagne en vigueur ! De plus, la question de la qualité de la desserte des campus devient un sujet de préoccupation. Ainsi à Amiens, pour arriver et partir de la fac, il ne fallait pas craindre de se serrer et de se compresser dans des bus surbondés... jusqu'à ce que la colère explose ! et que des milliers d'étudiants obtiennent de haute lutte (3 semaines de manifs !) des bus supplémentaires pour mieux desservir leur fac. "On n'est pas du bétail", rappelaient les banderoles d'Amiens. L'expérience montre que nous avons la force de faire respecter nos droits et entendre notre voix !

Grigou

QUAND LYON III FAIT DU SOCIAL



Parfois, les ministres ont de grandes idées. La commission Sociale d'Établissement (CSE) en est une illustration. Instituée en 1991 par Jospin, elle est conçue pour "donner le moyen" (sic) aux étudiants d'autofinancer l'aide dont ils peuvent avoir besoin : 41 frs (minimum), prélevés sur chaque inscription, sont versés dans un "fond d'amélioration de la vie étudiante" (FAVE !). Une "solidarité" forcée, prise à la source. La CSG étudiante en quelque sorte.

La CSE, réunissant pédagogues, personnels et étudiants, doit répartir ces sommes aux étudiants en difficulté. Niveau grandes idées, le président de Lyon III n'est pas en reste. N'ayant jamais réuni la CSE depuis la création de cet organisme, ni informé les étudiants de son existence, il laisse dormir des millions sur des comptes. Et ce grand philanthrope d'avouer : "les commissions sociales, ce n'est pas mon truc, ça ne sert à rien !" Pourtant, M. Vialle vient de trouver une idée pour utiliser ce bas de laine : bloquer l'argent consciencieusement "récolté" pendant une période de 10 ans. Objectif : construire quelques logements destinés aux étudiants européens triés sur le volet par le programme Erasmus. Voilà qui pose question. Dès lors, on se prend à douter de lois qui ne sont pas respectées par les juristes (M. Vialle est prof de Droit). Pourtant la logique d'une telle idée est dans "l'esprit" même de la CSE. En effet, pourquoi aider financièrement les étudiants, puisqu'ils sont si riches qu'ils réussissent à se prêter à eux-mêmes de l'argent ? De telles aides sociales étudiantes, les mandarins en redemandent !

Manu Marguinaud

La "Justice Sociale" selon M. Fillon

L'ALS DANS LE COLLIMATEUR

M. Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, a annoncé, le 23/09, lors de la présentation de son budget pour 1994, que les conditions d'attribution de l'ALS (Allocation de Logement Social) seront plus restrictives, à partir de la rentrée 94

Mise en place en 1990 en Ile-de-France et étendue à l'ensemble du territoire en 1993, elle permettait à tous les étudiants de bénéficier d'une aide au logement, y compris ceux résidant en cité universitaire ou dans des logements non conventionnés. Lorsque l'on sait que le logement représente 50 % du budget d'un étudiant, on comprend l'apport important que représente l'ALS. Preuve que cette allocation répond à de réels besoins : 300 000 jeunes inscrits dans l'enseignement supérieur doivent en bénéficier pour l'année 1993-1994.

Face à une telle demande, le ministre tente, à travers le budget 94, de remettre en cause cet acquis, sous prétexte de "justice sociale" et... d'économies ! Pour contracter l'ALS chaque étudiant a la possibilité de faire

une déclaration des revenus individuelle. Enfin, les étudiants ne sont plus assujettis, comme pour le calcul de la bourse, aux revenus des parents. Malheureusement, M. le ministre tend à considérer que les étudiants autonomes sont tous des fraudeurs déclarant zéro franc, tandis que leurs parents leur donneraient de quoi vivre aisément et se payer un logement durant l'année universitaire. Aussi, M. Fillon a-t-il décidé que les étudiants autonomes avaient désormais un revenu minimum annuel de 40 000 F (contre 20 000 F antérieurement), soit 3 330 F par mois !!!

Sérieusement, combien de parents peuvent se permettre de donner 3 330 F/mois à leur progéniture ?

Ainsi, grâce à cette mesure de "justice sociale", les étudiants autonomes ne toucheront plus



L'allocation au logement social : 300 000 étudiants y ont recours

(photo MNS)

1 074 ou 945 F par mois, selon qu'ils résident à Paris ou en province, mais seulement 374 F/mois, soit 600 F de moins. Pour les étudiants rattachés au foyer fiscal des parents, il sera désormais pris en compte le montant des revenus de ces derniers. Si les revenus excèdent 18 000 F par mois, l'aide sera

supprimée. Précédemment, tout étudiant percevait indistinctement 945 F/mois.

Ce n'est pas là notre conception de l'aide sociale. Plutôt que de faire peser sur nous un esprit de suspicion, nous voulons que soient réellement pris en compte nos besoins. L'argent est une question cruciale pour les étu-

dians aujourd'hui en plus grand nombre sur les facs et dans leur ensemble d'origine sociale plus modeste. Aussi, nous exigeons la prise en compte de la situation réelle des étudiants et le retour à une base de calcul de 20 000 F/an qui est plus le reflet de la réalité.

Nadia Povic

NOUS SOMMES TROP RICHES, C'EST FILLON QUI LE DIT

M. Fillon veut "moraliser l'ALS". Il reproche aux étudiants de toucher un salaire et l'ALS ? Mais si justement près d'un étudiant sur deux a recours aux petits boulots, c'est le plus souvent pour payer son logement ! Seraient-ils privilégiés ? Les étudiants mettraient-ils de l'argent de côté ?

Redescendez sur terre, M. Fillon.

Les jobs sont mal payés. Les mesures de votre gouvernement (extension des Contrats Emploi Solidarité jusqu'à 26 ans, le "SMIC Jeune" à 80 % du SMIC normal) vont encore aggraver cette situation. 60 % des étudiants salariés ne réussissent pas leurs études à cause de leur travail. Et nous serions trop riches ?

M. Le Ministre est bon apôtre. Son logement de fonction est payé par la République. Connaît-il seulement le prix d'un studio dans une ville universitaire ? Nous, oui. D'expérience !

L'ALS n'est pas un luxe. Si des fraudeurs en profitent sans en avoir besoin, renforcez les contrôles lors de l'attribution et sanctionnez-les, eux. Lorsqu'une banque est cambriolée, on ne supprime pas les banques, que je sache.

Mais votre discours "moral" n'est au fond qu'un leurre.

Vous l'avouez vous-même, c'est par mesure d'économie que vous prenez cette mesure. A nos dépens.

En effet, le financement de l'ALS représente 2 milliards de francs pour 1993, est estimé à 3 milliards pour 1994 et connaîtrait une extension jusqu'à 8 ou 10 milliards pour les années à venir. Bref, le gouvernement mesure le coût de l'aide sociale. Refusant d'y faire face, il préfère réaliser des économies et justifier une restriction budgétaire sous de fallacieux prétextes.

L'instauration de l'ALS avait jadis "justifié" la hausse des loyers de cité-U. Faut-il s'attendre maintenant à une nouvelle baisse du montant des bourses, sous prétexte que la "nouvelle ALS" serait versée en priorité aux boursiers ?

Dans la "morale" du petit ministre, les boursiers ne vont-ils pas devenir des privilégiés, voire des rentiers ? !

Au fait, M. Fillon, pourquoi ne pas obliger les étudiants à payer l'Impôt sur la Grande Fortune ?

Je ne crains pas de vous donner une mauvaise idée, M. le Ministre. Je suis sûr que vous l'avez déjà eue.

F. Toulat

VIVEZ "LOFT STORY" POUR 50 000 F PAR AN

Que tous les esprits malins qui soutenaient que la MNEF ne remplissait pas son rôle de mutuelle étudiante et agissait dans un but secrètement lucratif, aillent se rasseoir. La MNEF, notre MNEF, aspire tant et si bien à remplir sa mission qu'elle se lance d'elle-même dans le logement étudiant.

Et quel logement ! Etant donné qu'il s'agit là de studentes, studios et même duplex, tous équipés de kitchenette, de WC, de salle d'eau et de prise téléphone, que chaque locataire peut bénéficier d'équipements collectifs tels que la cafétéria, le digicode à l'entrée et le coin-salon-non-fumeur, l'appellation "de luxe" paraît s'imposer.

D'autre part, étant donné que ce petit paradis, situé porte de Saint-Ouen à Paris, à deux pas du métro, est exclusivement destiné aux étudiants, la qualification de logement social aurait également dû être de rigueur. Et c'est là qu'intervient le "Hic", les "Mais", les "Point-à-la-ligne-nouveau-paragraphe", qui nous font passer du rêve à la réalité.

Car, même s'il est vrai qu'habiter en Loft Story permet de percevoir l'ALS, la facture de ces petits nidjs reste bien salée. Qui souhaiterait habiter dans les studios de 22 m² aurait à verser chaque mois les

3 000 Frs de loyer, plus la TVA de 5,5 % (soit 165 Frs), plus les charges de 285 Frs (305 Frs pour le 24 m², 465 Frs pour le duplex). Attendez, ce n'est pas fini. Car, lors de la signature, il lui faudra payer 300 Frs à la MUL*, plus une caution équivalant à 2 mois de loyer, plus, s'il ne l'a pas déjà, l'abonnement à la carte MNEF/Campus (200 Frs), plus des honoraires de location correspondants à 5,38 % du loyer annuel, plus 237,20 Frs de frais

d'acte, plus 237,20 Frs d'état des lieux, plus, enfin, le loyer du premier mois.

Sur l'année, l'heureux étudiant bénéficiaire des services de la mutuelle aura payé 50 509,20 Frs avec un premier versement de 12 559,20 Frs que la MNEF, toujours grande Dame, autorise à payer en deux fois (moyennant 40 Frs de frais bancaires).

Alors, c'est pas du beau, du pur service étudiant ça ? Soit, le système est un peu sélectif, et qui peut se payer le duplex (dont je passe le détail de la facture) en profite, qui n'en a pas les moyens se démerde avec sa studette. Soit, on aurait envie de dire à la MNEF que ce dont on a besoin, c'est de réels logements étudiants, à un prix préférentiel et avec des équipements individuels et collectifs corrects.

Mais après tout, une prise télé et un digicode à l'entrée de l'immeuble, ça doit se mériter non ?...

Marie-Noëlle Bertrand

*Mutuelle Universitaire du Logement



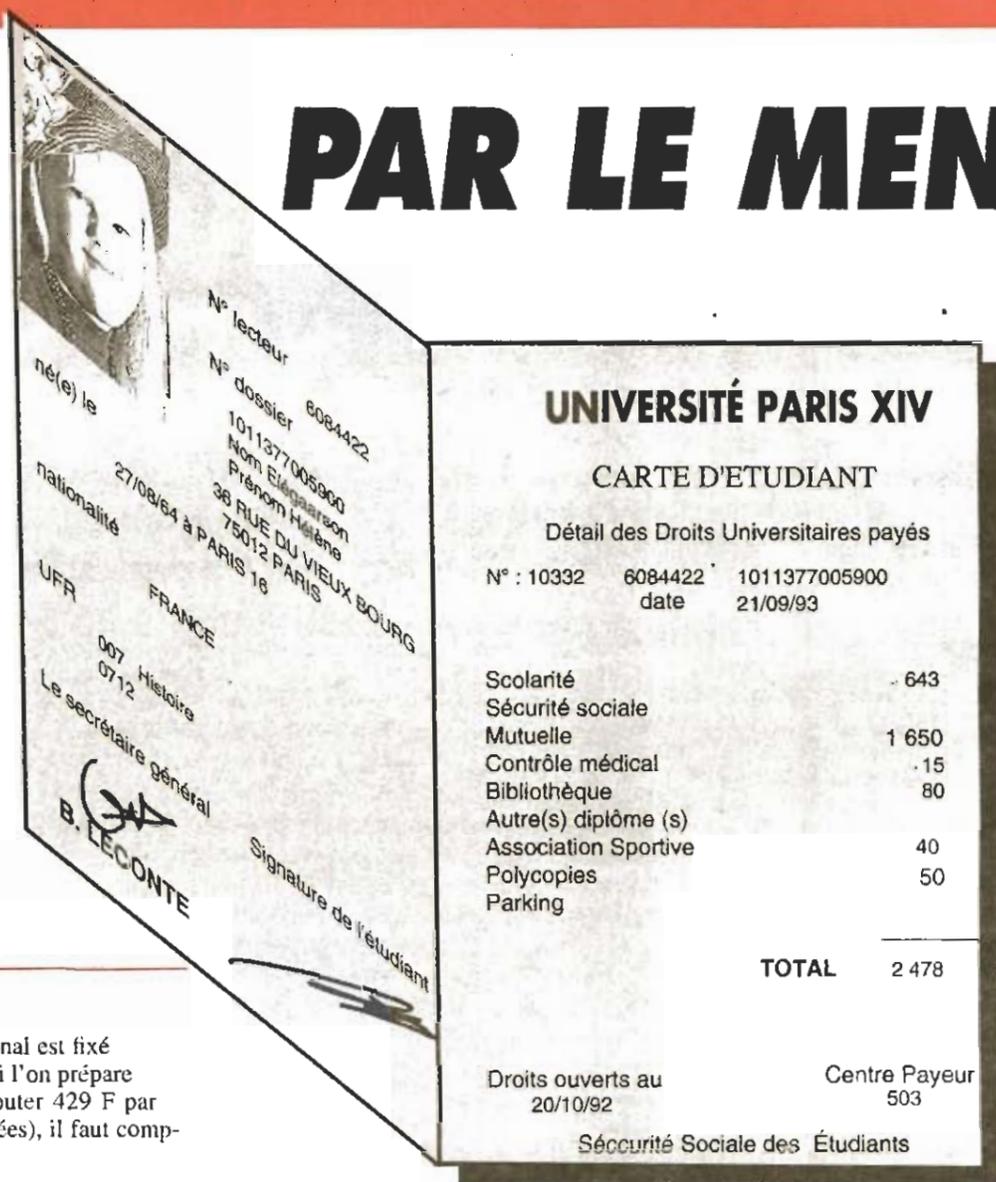
LA CARTE

PAR LE MENU

Véritable "Sésame" pour la fac, la carte d'étudiant ouvre la porte à de nombreuses facilités.

Outre la réduction au ciné, au musée ou au théâtre, elle donne accès aux "œuvres universitaires" gérées par les CROUS (1), telles que cités-U, resto-U, ainsi qu'aux bibliothèques universitaires. Des facilités cher payées. De plus en plus cher. Soulagé de l'avoir enfin, vaguement fier de ce symbole, on oublierait presque son coût. Pourtant, inspecté en détail, le bout de carton magique s'avère souvent énigmatique. L'examen minutieux de votre carte peut s'avérer... payant !

(1) - Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires.



● Inscription principale :

Le droit de scolarité pour la préparation d'un diplôme national est fixé chaque année par le ministère. Il est de 643 F cette année. Si l'on prépare plusieurs diplômes dans la même université, il y faut ajouter 429 F par diplôme. Pour les MST, MSG, MIAGE (maîtrises spécialisées), il faut compter 1 071 F, et pour médecine 1 421 F.

● Sécurité Sociale :

865 F. Obligatoires ?
OUI, si vous avez plus de 20 ans ou si vous les aurez avant le 30 septembre 1994.
NON, si vous avez moins de 20 ans, si vous êtes salarié(e) plus de 200 heures par trimestre, si vous êtes boursier(e).

● Médecine Préventive (ou "contrôle médical") :

15 F obligatoires.
Peu ou pas connues, les prestations de la médecine préventive universitaire sont pourtant primordiales. Des généralistes et des spécialistes sont à votre disposition. Ne pas hésiter à y avoir recours.

● Mutuelle :

Une mutuelle sert à compléter ce que la sécu ne rembourse pas intégralement. Elle a aussi une vocation préventive et sociale. Certaines l'oublient et "font leur beurre sur notre dos". Avant de souscrire, comparez !
ATTENTION, ce n'est pas parce qu'elles sont mentionnées sur le dossier d'inscription qu'elles sont obligatoires. Il est possible de rester sur le régime mutualiste de ses parents (jusqu'à 25 ans pour certaines mutuelles) ou de choisir une autre mutuelle, notamment si vous êtes salarié.

Par contre, si vous devez payer la sécurité sociale étudiante, vous devez choisir un "centre payeur", généralement géré par une mutuelle étudiante.

● Sport :

Certaines universités le font payer à tout le monde, sous prétexte qu'en ayant payé on sera incité à le pratiquer. Un esprit sain dans un corps sain, c'est bien mais ces frais ne sont pas obligatoires.

● Bibliothèque :

Elle ne peut constituer un droit payé en plus de l'inscription principale. En effet, une partie des 643 F (108 F minimum) est affectée au "service commun de documentation de l'établissement". De plus les bibliothèques universitaires disposent d'un budget propre, alloué par le ministère.

● Polycopiés, frais de dossier, prestations pédagogiques, bibliothèques de filière, contributions diverses...

ATTENTION, ARNAQUE. De nombreuses universités n'hésitent pas à nous faire payer ce qu'elles n'exigent pas du ministère (plus facile, non ?). Tous ces droits sont illégaux dès lors qu'ils sont présentés comme obligatoires. Voir ci-dessous l'encadré "Droits hors la loi".

LES DROITS HORS LA LOI

Pour être inscrit à l'Université, tu dois payer les droits d'inscription (sauf si tu es boursier ou exonéré). A cela s'ajoute la sécu si tu as plus de 20 ans, et l'adhésion à une mutuelle si tu le désires. Tout le reste est facultatif.

Or, de plus en plus d'universités fixent des droits d'inscription supplémentaires. Objectif : nous faire payer la note du désengagement de l'Etat. Qu'on se le dise, tout autre frais présenté comme obligatoire est illégal ! Bibliothèque, photocopies, sport, "frais de dossier" ou de "gestion", "contributions spécifiques" ou "pédagogiques", la liste est longue des petits extras.

En aucun cas l'inscription à l'université ne peut être subordonnée au paiement de ces droits. Tu n'es donc pas obligé de les payer. Si l'administration de la fac passe outre, ou si on ne te précise pas leur caractère facultatif, fais appel à l'UNEF ou fais signer un papier signalant l'obligation qui t'est faite.

Il faut rappeler que ceux qui ignorent de manière délibérée les textes en vigueur commettent un délit de "concussion" (art. 174 du code pénal) qui prévoit de deux à dix ans d'emprisonnement pour tout fonctionnaire qui aura ordonné de percevoir des sommes qu'il sait ne pas être dues, ce qui est manifestement le cas.

Souhaitons qu'il ne faille pas aller jusque là pour faire respecter la loi !

Nous devons tous refuser de payer ces droits, car si ces méthodes continuent, nous paierons bientôt les profs de la main à la main à la sortie du cours.

Loïc Pen

LE SAVIEZ-VOUS ?

Arnaque :

Jusqu'au début des années 80, les droits d'inscription à l'université se montoient à 100 F !
Une époque révolue ? L'UNEF demande à l'Etat de se réinvestir dans l'enseignement supérieur pour arriver au "zéro franc" de droit d'inscription.

Sécu :

Jusqu'en 1984 la sécurité sociale étudiante (865 F cette année) était également assurée par l'Etat.

Mutuelle :

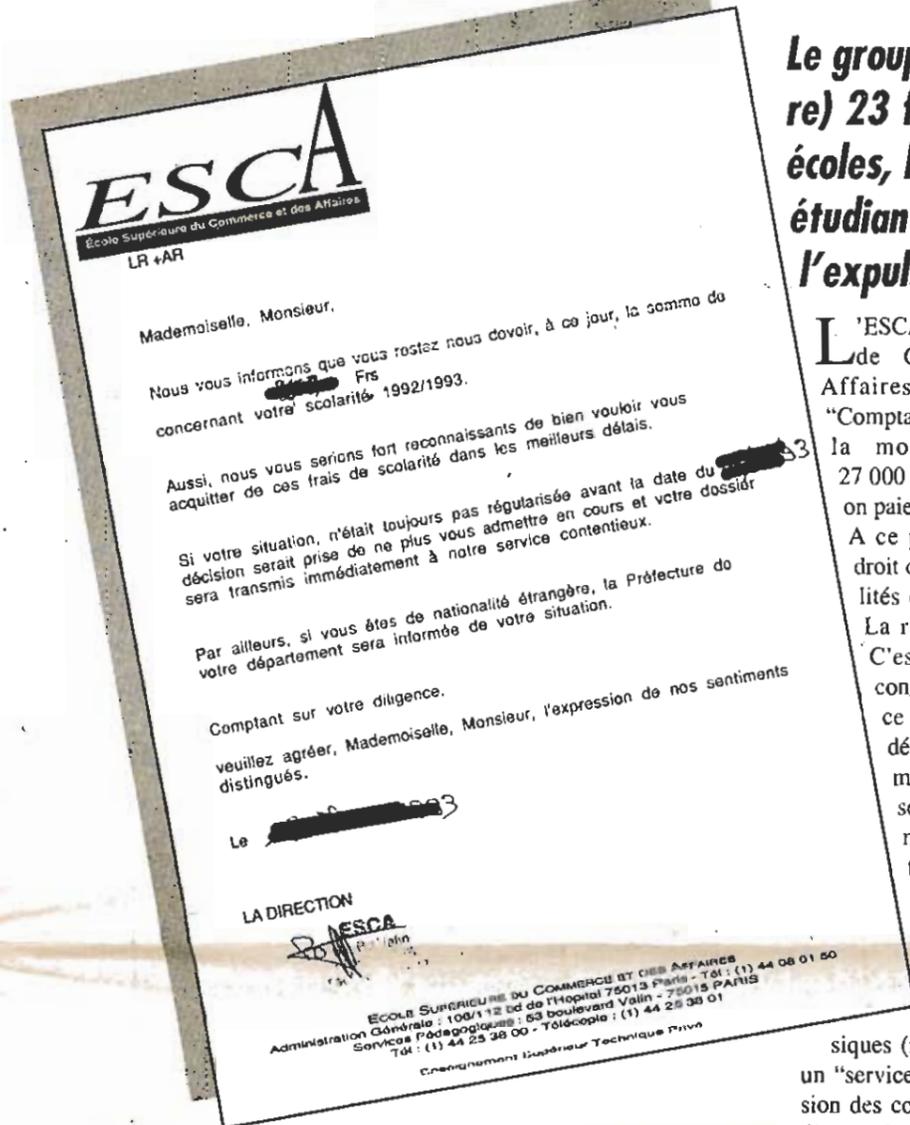
Lors de la création de la MNEF en 1948, la philosophie était : une garantie à petit prix couvrant tous les frais de santé à 100 %.
Aujourd'hui, être couvert convenablement revient à 1 650 F minimum à la MNEF ou à l'USEM (SMERP, SMERRA et Cie...). Ça fait cher la "Carte Machin".

Bon plan :

10% des étudiants non boursiers peuvent être exonérés de leurs droits d'inscription. Comment ? Allez vite en page 8 ("Nos droits"), vous saurez tout. On trouve toujours une utilisation aux 643 F remboursés.

"PARIS-CAMPUS", LE PRIVÉ MAÎTRE-CHANTEUR.

Le groupe d'enseignement privé "Paris-Campus" gère (à l'en croire) 23 formations supérieures dans toute la France. L'une de ses écoles, l'ESCA a des méthodes particulières pour faire payer à ses étudiants étrangers les 29 000 F d'inscription : le chantage à l'expulsion. Enquête sur une école privée... de scrupules.



Voici la lettre qu'ont reçue les "mauvais payeurs" de l'ESCA. Le paragraphe concernant les étudiants étrangers laisse augurer de sincères "sentiments distingués"...

L'ESCA ("Ecole Supérieure de Commerce et des Affaires") forme au BTS "Comptabilité-Gestion". Pour la modique somme de 27 000 F par an minimum (si on paie cash).

A ce prix là, on serait en droit d'attendre des possibilités de paiement souple... La réalité est tout autre. C'est que le groupe a une conception du "commerce et des affaires" très définie : faire casquer un maximum d'argent à ses étudiants, pour un minimum de formation.

La "gestion" des inscriptions s'y réduit à une méthode simple : le chantage.

Les pratiques classiques (menaces de recours à un "service contentieux", exclusion des cours...) se doublent ici d'un traitement de faveur pour les étudiants étrangers. S'ils ont le malheur de ne pas payer assez

vite, l'école, non seulement ne valide pas leur inscription (même payée à 90 % !) mais se charge de communiquer le dossier de ces "délinquants" à la préfecture!

On reste confondu devant un tel zèle civique.

Il est toutefois permis de douter de la "distinction" des sentiments qui conduisent à de telles mesures, malgré la formule de politesse qui clos cet ukaze.

L'épée de Damoclès des mouchards

De nombreux étudiants étrangers fréquentent l'établissement. Pour la plupart parce que l'accès à l'université leur a été refusé. Très souvent, ils ont été abusés par des publicités diffusées par des "bureaux d'informations" payés au pourcentage d'étudiants envoyés. Ou par une presse "jeune" peu regardante sur la moralité de ses annonceurs.

Pour les étudiants visés par cette menace, le choix est simple : payer très vite (délai : une semaine), ou tout perdre.

Une, voire deux années passées dans une formation n'ouvrant droit à aucune équivalence ailleurs, plusieurs dizaines de milliers de francs (inscription, logement, transports...) s'évanouissent. Ainsi que pas mal d'espoirs. Leur inscription annulée, leur statut d'étudiant s'envole et avec lui leur carte de séjour. Qu'ils aillent donc contester les pratiques de l'ESCA depuis l'Algérie ou le Sénégal ! Voici une école qui a le sens des affaires : pour le service après vente, voyez M. Pasqua.

Et voilà des gens qui savent utiliser les opportunités du moment : leur fond de commerce, n'est-ce pas la politique suivie depuis des années par les gouvernements successifs ?

Engorgement des universités par l'asphyxie budgétaire, refoulement des étudiants étrangers, expulsions arbitraires... Il y avait là un marché à exploiter, de l'argent à prendre. Il suffisait d'y penser.

François Toulat

Les magouilles d'une boîte à fric.

Depuis l'an dernier, l'ESCA est devenue EISCA. Le I c'est pour "internationale", pour "s'inscrire dans le nouveau cadre européen" (sic). M. y prépare un BTS "Comptabilité-Gestion". Avec d'autres, il en a assez des pratiques de son école. "Paris-Campus, c'est le piège. Leur seul objectif, c'est de se faire un maximum de fric". Exemple ? Le paiement échelonné de l'inscription : "si tu paies l'année en une seule fois, ça te coûte 27 000 F. Si c'est en deux fois, c'est 28 000 F. Et 29 000 en trois fois. C'est ce qu'ils appellent des facilités !" précise M.

Des méthodes de voutours, qui ne s'embarrassent pas de subtilités.

"L'an dernier, j'avais du retard pour payer un terme de 8 000 F. Le prof a lu une liste en début de cours : on était cinq à être convoqué au secrétariat. Là on a pris un savon, menaces d'exclusion, négociations avec le directeur... Moi j'ai pu rester. D'autres ne sont pas revenus en classe. Pour eux : 45 000 F de fichus !"

Elève en 1ère année du même BTS, D. est écoeuré : "on est 70 élèves, séparés en deux groupes : ceux qui ont déjà fait de la compta et les autres. Dans le groupe des novices, on

est 45. 45 à s'entasser dans une salle de TD trop petite pour nous contenir tous ! L'autre jour, une promo avait cours dans la cafet' ! Payer autant pour avoir ça, c'est du vol !"

Tous les deux, ils sont intarissables sur les méthodes de l'EISCA. "Sans arrêt on constate les magouilles. Un tel, qui avait quitté l'école quatre mois avant l'examen de français, se retrouve avec 12/20 à la fin de l'année. A chaque fois qu'on doit travailler sur micros, un soit-disant "virus" nous empêche d'y accéder ! Le stage obligatoire est à trouver tout seul et on doit demander aux entreprises qui nous accueillent de financer l'école !"

Une question vient immédiatement à l'esprit : pourquoi rester à l'EISCA ? M. et D. font la même réponse : "l'EISCA aborde le programme du BTS de façon incomplète et différemment des autres écoles. Impossible d'être pris ailleurs en cours de route.

Quand on dit d'où on vient, c'est réglé : il faut tout reprendre à zéro ! Et les taux de réussite sont élogieux ?

"Facile, explique M., il suffit de ne présenter que les meilleurs à l'examen. Voilà comment on obtient du 85 % de réussite. Les autres ? Dans ma classe, il y a 18 redoublants, à qui on promet la réussite pour cette année..." D'ailleurs le système commence à être connu. A l'EPITA (Ecole pour l'informatique et les sciences avancées), fleuron du groupe "Paris-Campus", dotée de salles spacieuses et d'ordinateurs à foison, cela fait trois ans que l'on n'a pas communiqué le taux de réussite aux étudiants (pour 42 230 F en 3^{ème} année). Cela nuirait à l'émulation ?

Pour M. et D., ce qui fait la force de "Paris-Campus", c'est la loi du silence qui y règne. Par peur de dévaloriser un peu plus leur formation, beaucoup se taisent. Mais l'omerta n'a qu'un temps. Même les plus

gros mafieux finissent par tomber. Surtout lorsque les victimes relèvent la tête. Les étudiants de ces "boîtes à fric" ne sont pas tous des "fils-à-papa", loin de là. Pour eux, l'argent a un prix.

Selon un ancien de l'ESMI (autre école du groupe), 80 % des étudiants "Paris-Campus" ont souscrit à un prêt bancaire. Les parents de T. ont même hypothéqué leur pavillon pour qu'il suive les cours de l'EPITA. Un gros risque pour un diplôme non reconnu.

"Paris-Campus", ce sont ses étudiants qui en parlent le mieux. M. est catégorique, "faut le dire à tout le monde : attention, danger ! C'est clair, conclut-il, il ne faut plus que cette boîte existe !"

POUR DES RAISONS FACILEMENT COMPRÉHENSIBLES, LES NOMS ET LES COORDONNÉES DES ÉTUDIANTS ONT ÉTÉ OCCULTÉES PAR NOS SOINS.

PEUT-ON RÉSISTER À LA CHARGE DES CINÉMASTODONTES ?



L'heure où tous les médias font lourdement résonner les gros sabots de *Germinal*, sonnent la charge des dinos d'Oncle Spielberg et nous assomment de commentaires vertigineusement creux sur les dernières stalloneries, sortir un film qui a coûté moins d'une centaine de millions de francs et sans (ra)battage publicitaire relève du commando suicide. Entre 280 copies pour *Germinal*, presque autant pour *Cliffhanger*, et le nombre impressionnant de copies de *Jurassic Park* (450 !!), quelles sont les chances pour ces films remarquables que soit le Voyage de Solanas (4 salles sur Paris en première semaine), *Une nouvelle vie* d'Assayas (6 salles) ou encore l'émouvant *King of the hill* de Soderbergh (25 salles en deuxième semaines d'exploitation !), de toucher un large public ?

"Laissez venir à moi les petits dollars".

Pour assouvir la soif de profit, tous les moyens sont bons. Le

merchandising est roi, les américains en sont les maîtres : Spielberg gagne plus d'argent grâce aux produits dérivés de son parc jurassique (jeux, bouffe...) qu'avec les spectateurs de son film !.

Ça marche pour les américains ? Faisons donc la même chose chez nous. Se battre sur le même terrain boueux qu'eux pour pouvoir les concurrencer, voilà la recette miracle. Qui peut se vanter d'échapper à la Zolamania (ou Berrimania) déferlante ? Certes, on ne trouve pas la tronche de Renaud sur des boîtes de Münster, ni de morceaux de charbon dans les boîtes de Corn-Flakes, nous on fait dans l'intello : le roman, le film du roman, le roman du film, le film du film, le roman du roman, etc... Mais ne sont-ce pas là également de juteuses variations sur un même thème ? De plus, si l'on broie du noir devant *Germinal*, c'est plus à cause de ses médiocres qualités que de la situation révoltante des mineurs. Les intentions de *Germinal* sont évidemment louables, mais l'enfer du cinéma est largement pavé de bonnes intentions. Et pourtant, face à cela, ils tour-

ment, ces réalisateurs qui osent encore faire - ô anachronisme - du cinéma et non des "coups", des produits, des pseudo-événements médiatiques. Car on peut se réjouir d'assister à une belle rentrée cinématographique : *Snake Eyes* de Ferrara, *Meurtre mystérieux à Manhattan* de W. Allen, la *Naissance de l'Amour* de Garrel, *Adieu ma concubine* de Kaige (Palme d'or), *Music of chance* de Haas et surtout le grand *Raining Stones* du britannique Ken Loach (premier opus de l'étonnante trilogie anglaise composée en plus de *Naked* de Leigh et *Snapper* de Frears, remarquée au dernier festival de Cannes, *Raining Stones* y décrochant le prix du jury).

Avec *Raining Stones*, Ken Loach (*Hidden Agenda*, *Riff Raff*) nous présente la vie au quotidien d'un chômeur de la banlieue de Manchester, accumulant galères et coups durs ("quand t'es ouvrier, il pleut des pierres 7 jours sur 7") afin de payer une robe de communion à sa fille. Evitant la surenchère misérabiliste simpliste ou le recul académique, Loach mêle humour et dénonciation sociale, causticité et colère.



Raining Stones

Selon lui, "la colère est l'étape antérieure au désespoir et la nouvelle génération est beaucoup plus à cran que la nôtre". Loin de tout tapage, Loach poursuit un cinéma rare (hélas !) et précieux. Il nous rappelle avec humilité, sincérité

et un immense talent, que le cinéma est un art qui peut se mettre au service de la lutte de l'Homme pour sa dignité et contre la fatalité de la loi du fric. Plus que jamais, c'est d'actualité dans le cinéma et la société.

Dominique Toulat

NOS DROITS



Combien d'étudiants, de la première année de Deug jusqu'au DEA, connaissent cette disposition qui date pourtant de 1984 ? Il faut bien dire que, même si "personne n'est censé ignorer la loi", celle-ci ne fait pas l'objet d'une publicité débordante (on se demande bien pourquoi...).

Cette possibilité soulagerait quelque peu la situation financière d'étudiant(e)s n'ayant pas eu la "chance" de bénéficier d'une bourse. L'exonération peut être demandée avant ou après l'inscription et le paiement des droits.

Pour cela, il faut s'adresser au président de l'université (cf modèle de lettre). C'est lui qui prendra la décision. A noter : votre démarche aura plus de poids si

L'EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION CONCERNE 10 % DES ÉTUDIANTS EN UNIVERSITÉ, SOIT 121 400 "EXONÉRABLES" QUI S'IGNORENT.

elle est appuyée par une assistante sociale de la fac ou de la Médecine Préventive Universitaire (MPU). Joignez à votre lettre une photocopie de votre carte d'étudiant et un R.I.B. Enfin, en cas de refus, ne baissez pas les bras : si vous en avez besoin, vous y avez droit. Si ce n'est pas déjà fait, contactez l'UNEF de votre fac : l'intervention conjointe des premiers concernés et des élus et adhérents de l'UNEF à permis de résoudre plus d'un cas jugé "administrativement désespéré" !

Modèle de lettre pour une demande d'exonération (à adresser au président de l'université).

Monsieur le Président,

Inscrit en (préciser l'année et le cursus) dans votre université, ma situation financière personnelle ne me permet pas de faire des études dans de bonnes conditions (exposer la situation en motivant la demande).

Aussi, monsieur le président, en vertu de l'article 3 du décret n° 84-13 du 5 janvier 84, je demande à bénéficier, pour raisons sociales, de l'exonération des droits d'inscription.

En conséquence de quoi, je vous prie, monsieur le président de bien vouloir faire le nécessaire auprès des services compétents de votre université pour qu'il soit procédé au remboursement de mon inscription.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments respectueux.

(signature)

Décret n° 84-13 du 5 janvier 84 relatif à l'exonération des droits de scolarité dans les universités. (extrait)

Art. 2 - Les bénéficiaires d'une bourse d'enseignement accordée par l'Etat et les pupilles de la nation sont, de plein droit, exonérés du paiement des droits de scolarité dans les universités.

Art. 3 - Peuvent en outre bénéficier de la même exonération les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, notamment les réfugiés et les travailleurs privés d'emploi.

Les décisions d'exonération sont prises par le président de l'établissement en application de critères généraux fixés par le conseil d'établissement et dans la limite des 10 p. 100 des étudiants inscrits, non comprises les personnes mentionnées à l'article 2 ci-dessus.

Etre plus nombreux, c'est être plus forts pour se défendre
Rien n'est plus efficace que de s'organiser pour gagner
MOI AUSSI, JE REJOINS L'UNEF

Nom Prénom

Adresse

..... Téléphone

Université Filière

Bulletin à découper ou à reproduire et à renvoyer à UNEF • 52, rue E. Pailleron • 75019 Paris

ETUDIANTS ETRANGERS

A partir de
830 F
Garantie Economique

VOTRE COUVERTURE SOCIALE

FRAIS MEDICAUX, CHIRURGIE, HOSPITALISATION, ACCIDENT, Rapatriement médical, Responsabilité civile, Assistance juridique.

Garantie Classique 1600 F

Garantie Intégrale 2200 F

Garantie Super Intégrale 3700 F

+ 100 F de frais d'adhésion

ACCEPTÉE PAR LA PRÉFECTURE POUR L'OBTENTION DE LA CARTE DE SEJOUR.

Remise immédiate de l'attestation.

Contrat valable 12 mois quelle que soit la date d'inscription



ASSISTANCE ETUDIANTS

Association Loi 1901
Tél : (1) 42 96 01 11

7, rue Sainte-Anne 75001 PARIS
Métro : Pyramides ou Palais-Royal

Contrat souscrit à la Compagnie Concord
Courtier SARL DA RIN, PARIS/QUIER - 7, rue Sainte-Anne - 75001 Paris

Abonnement 1 an = 50 F ■ Soutien 200 F
(Nouveau Campus + Guide de l'étudiant)

Nom Prénom

Adresse

Chèque à l'ordre de FE-UNEF 52 rue Edouard Pailleron - 75019 Paris - Tél. : 42.45.84.84

Le Nouveau Campus, journal de l'Union Nationale des Etudiants de France

ISSN 0181-0027 - Supplément UNEF-Inform CP 1142DE73

52 rue Edouard Pailleron - 75019 Paris - Tél. : 42.45.84.84 - Fax : 42.45.51.42

Directeur de la publication: Bob Injey - Rédacteur en chef: François Toulat - Comité de rédaction: Radis, Rovic, Marie-Noëlle Bertrand, Kateri Corduant - Ont collaboré à ce numéro: Benjamin Richard, Fred Hardy, Emmanuelle Marguinaud, Grigou, Dominique Toulat, Nicolas Bertrand, Loïc Pen, Laurent Frajerman, Véronique Kaced. Photos: Marie-Noëlle Bertrand, Augustin Siprés, DR - Secrétariat: Yolande et Jennifer - Mise en page DGC Nakara, Pantin

Imprimerie SEPP/PCA, La Trinité - Tirage octobre 93: 150 000 exemplaires.